

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2059

20 octobre 2009

SOMMAIRE

A-DJ Logistics S.A.	98790	Januaship Holding S.A.	98817
Adriaens - Bruneel Société en nom collectif	98831	Kubiaco S.à.r.l.	98831
Aida Holding AG	98788	LuxCo 82 S.à r.l.	98801
Aida Holding AG	98830	Lybra Holding S.A.	98788
Aida Holding AG	98790	MDG Lux Batiservices S.A.	98803
ATAG Asset Management (Luxembourg) S.A.	98832	Menistan Holding S.A.	98787
Automat' Services	98804	Mercurius Finance S.A.	98818
Bartola S.A.	98789	MP Papel Investments S.à r.l.	98818
Beau Soleil Investissement S.A.	98789	Natrix S.A.	98786
Bodden Holding S.à r.l.	98821	Natrix S.A.	98831
Britt Sàrl	98819	Natrix S.A.	98831
Canal House International Holding S.à.r.l.	98819	Nomina S.A.	98789
Casinvest S.à r.l.	98790	Preferred Equity Linked Entity SA	98818
C&C IP Sàrl	98804	Redstone Records SA	98786
C.J. Boutique s.à r.l.	98830	Redstone Records SA	98786
Collie S.A.	98789	Reliant International Corporation S.A. ...	98829
Deluxegroup S.A.	98790	Sky Broadband S.A.	98818
Deroma Financière S.A.	98803	Soloprest Lux S.A.	98791
Entreprise de Constructions FERREIRA Elisio s.à r.l.	98815	Somerton-Deane S.à r.l.	98787
Euro Real Estate Properties 4 S.à r.l.	98787	Tax and Salary Services S.à r.l.	98787
Ewaco Properties S.à r.l.	98817	T-Biz S.à r.l.	98786
Fab-Power S.A.	98788	T.D.S.D. S.à r.l.	98788
FIN.CO. SA	98789	Times Realisations S.A.	98816
Finstyle - Promotion Industrielle et Finan- cière - S.A.	98821	UBS (Lux) Real Estate Funds Selection ..	98817
G Chateau VII S.à r.l.	98814	Universal Air Charter	98830
GER LOG 1 S.A.	98787	Uppsala S.A.	98829
Global Real Estate Partners S.à r.l.	98816	VIII Co-Investment International Holdings S.à r.l.	98814
Gold Oak	98815	Weasel S.A.	98788
Investcorp S.A.	98830	West Park Management Services S.à r.l.	98791
IS EF One S.A.	98786	WEWECars S.à r.l.	98790
Jan Investment S.A.	98791	White Pearl Investment S.A.	98815
		Wind River (Luxembourg) S.à r.l.	98816
		WPP Luxembourg Europe, S.à r.l.	98816

Redstone Records SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 124.211.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009128051/10.

(090154122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Redstone Records SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 124.211.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009128053/10.

(090154124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

T-Biz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2117 Luxembourg, 12, rue Nicolas Mameranus.
R.C.S. Luxembourg B 105.662.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009128055/10.

(090154127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

IS EF One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 117.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009128056/10.

(090154418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Natrix S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 68.187.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Pour NATRIX S.A., Société anonyme holding

Experta Luxembourg, Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009128083/14.

(090154543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Somerton-Deane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1159 Luxembourg, 2, rue d'Avalon.
R.C.S. Luxembourg B 79.719.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009128047/10.

(090154119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Tax and Salary Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 136.073.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009128045/10.

(090154118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Euro Real Estate Properties 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 102.379.

Les comptes annuels au 19.05.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009128049/10.

(090154120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

GER LOG 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 113.075.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009128058/10.

(090154423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Menistan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 108.893.

Les comptes annuels au 31.03.2009 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Pour: MENISTAN HOLDING S.A., Société anonyme holding

Experta Luxembourg, Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009128075/14.

(090154532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Lybra Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 72.254.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009128042/10.

(090154117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

T.D.S.D. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 84, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 86.288.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009128076/10.

(090154162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Fab-Power S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 49.536.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009128040/10.

(090154115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Weasel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 46.647.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009128039/10.

(090154112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Aida Holding AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 65.878.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été enregistrés et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Pour AIDA HOLDING AG, Société anonyme holding

Experta Luxembourg, Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009128084/14.

(090154555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Collie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 53.194.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009128036/10.

(090154110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Bartola S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 33.534.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009128109/10.

(090154472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Beau Soleil Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 121.265.

Les comptes annuels au 30.11.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009128116/10.

(090154482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

FIN.CO. SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 141.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009128119/10.

(090154486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Nomina S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 32.409.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Pour la société

NOMINA SA

99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg

Référence de publication: 2009128122/14.

(090154397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Aida Holding AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.
R.C.S. Luxembourg B 65.878.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été enregistrés et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Pour AIDA HOLDING AG, Société anonyme holding

Experta Luxembourg, Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009128087/14.

(090154557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

WEWECars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4744 Pétange, 91, Porte de Lamadelaine.
R.C.S. Luxembourg B 87.274.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2009128113/10.

(090154223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Deluxegroup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 77.771.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Référence de publication: 2009128136/10.

(090154212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Casinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 657.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 142.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009128123/11.

(090154493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

A-DJ Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8812 Bigonville, 5, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 111.720.

Les comptes annuels au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009128681/9.

(090154808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Soloprest Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 21, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 141.320.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOLOPREST - LUX
21, route de Luxembourg
L-4761 PETANGE
BARRAGUE Pierre
Administrateur

Référence de publication: 2009128650/14.

(090155338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Jan Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 121.299.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2009128637/12.

(090154712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

West Park Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.860,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 147.176.

In the year two thousand and nine,

on the twenty-fourth day of September,

before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "West Park Management Services S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) with registered office at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary, of 10 July 2009, published in the Memorial Recueil des Sociétés et Associations number 1535 of 10 August 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147176. The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The extraordinary general meeting of shareholders is declared open at 7.00 p.m. with Mr Michael JONAS, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Jennifer FERRAND, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Ms Rebecca UNVERZAGT, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting of shareholders having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state: (i) The agenda of the extraordinary general meeting of shareholders is the following:

Agenda

1. To create nine (9) new different classes of shares, namely the class A shares (the "Class A shares"), the class B shares (the "Class B shares"), the class C shares (the "Class C shares"), the class D shares (the "Class D shares"), the class E shares (the "Class E shares"), the class F shares (the "Class F shares"), the class G shares (the "Class G shares"), the class H shares (the "Class H shares") and the class I shares (the "Class I shares") in addition to the existing shares.

2. To increase the corporate capital of the Company by an amount of three hundred sixty euro (EUR 360.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand eight hundred sixty euro (EUR 12,860.-).

3. To issue forty (40) Class A shares, forty (40) Class B shares, forty (40) Class C shares, forty (40) Class D shares, forty (40) Class E shares, forty (40) Class F shares, forty (40) Class G shares, forty (40) Class H shares and forty (40)

Class I shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

4. To accept subscription for these new forty (40) Class A shares, forty (40) Class B shares, forty (40) Class C shares, forty (40) Class D shares, forty (40) Class E shares, forty (40) Class F shares, forty (40) Class G shares, forty (40) Class H shares and forty (40) Class I shares by the current shareholder of the company and to accept payment in full for such new shares together with a share premium, by a contribution in kind.

5. To set the amount of the Company's subscribed capital at twelve thousand eight hundred sixty euro (EUR 12,860.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, forty (40) Class A shares, forty (40) Class B shares, forty (40) Class C shares, forty (40) Class D shares, forty (40) Class E shares, forty (40) Class F shares, forty (40) Class G shares, forty (40) Class H shares and forty (40) Class I shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share.

6. To amend articles 5, 6, 23 and 24 of the articles of incorporation of the Company so as to (i) reflect the foregoing resolutions and (ii) determine the rights attached to each class of shares.

7. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting of shareholders and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting of shareholders is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting of shareholders resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to create nine (9) new different classes of shares, namely the Class A shares, the Class B shares, the Class C shares, the Class D shares, the Class E shares, the Class F shares, the Class G shares, the Class H shares and the Class I shares in addition to the existing shares.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of three hundred sixty euro (EUR 360.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand eight hundred sixty euro (EUR 12,860.-).

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to issue forty (40) Class A shares, forty (40) Class B shares, forty (40) Class C shares, forty (40) Class D shares, forty (40) Class E shares, forty (40) Class F shares, forty (40) Class G shares, forty (40) Class H shares and forty (40) Class I shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared, "West Park Management Services Limited", a company governed by the laws of Jersey, with registered office at 22 Greenville Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX, represented by Mr Michael JONAS, by virtue of a proxy given on 22 September 2009, in Jersey, (the "Subscriber") which proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for forty (40) Class A shares, forty (40) Class B shares, forty (40) Class C shares, forty (40) Class D shares, forty (40) Class E shares, forty (40) Class F shares, forty (40) Class G shares, forty (40) Class H shares and forty (40) Class I shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, with payment of a share premium of thirty-four thousand five hundred two euro and ninety cents (EUR 34,502.90) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a receivable held by the Subscriber towards the Company (the "Contribution").

The Contribution represents a value in aggregate amount of thirty-four thousand eight hundred sixty-two euro and ninety cents (EUR 34,862.90). Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution is made on the basis of a contribution agreement dated 22 September 2009 whereby the Subscriber agrees to contribute the Contribution to the Company, that the Contribution is free of

any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The Report has been presented to the extraordinary general meeting of shareholders.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to set the amount of the Company's subscribed capital at twelve thousand eight hundred sixty euro (EUR 12,860) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, forty (40) Class A shares, forty (40) Class B shares, forty (40) Class C shares, forty (40) Class D shares, forty (40) Class E shares, forty (40) Class F shares, forty (40) Class G shares, forty (40) Class H shares and forty (40) Class I shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share.

Fourth resolution

In view of the above, the extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend articles 5, 6, 23 and 24 of the articles of incorporation of the Company so as to (i) reflect the foregoing resolutions and (ii) determine the rights attached to each class of shares.

Art. 5. will read as follows:

"The subscribed capital of the Company is set at twelve thousand eight hundred sixty euro (EUR 12,860) divided into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, forty (40) class A shares (the "Class A shares"), forty (40) class B shares (the "Class B shares"), forty (40) class C shares (the "Class C shares"), forty (40) class D shares (the "Class D shares"), forty (40) class E shares (the "Class E shares"), forty (40) class F shares (the "Class F shares"), forty (40) class G share (the "Class G share"), forty (40) class H shares (the "Class H shares") and forty (40) class I shares (the "Class I shares"), (together referred to as the "shares" and each a "share"). Each issued share has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares of each class shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws and except for the rights with respect to the distribution of dividends or the allocation of liquidation proceeds by the Company (including on its dissolution or liquidation), as defined in articles 23 and 24 of these Articles of Incorporation.

In addition to the issued capital; there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

Art. 6. will read as follows:

"Each share entitles its owner to a fraction in the profits and assets of the Company as defined by the present Articles of Incorporation and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may repurchase its own shares in accordance with the provisions of the law. In such case, the rules of priority and proportions set out in article 23 for the appropriation of profits will apply accordingly."

Art. 23. will read as follows:

"From the annual net profits of the Company, as determined on the basis of applicable Luxembourg accounting rules, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may allocate the whole

or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First to the holders of ordinary shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of seven point five per cent (7.5%) of the nominal value of the ordinary shares', then,
- the holders of Class A shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of seven per cent (7%) of the nominal value of the Class A shares', then,
- the holders of Class B shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of six point five per cent (6.5%) of the nominal value of the Class B shares', then,
- the holders of Class C shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of six per cent (6 %) of the nominal value of the Class C shares', then,
- the holders of Class D shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of five point five per cent (5.5%) of the nominal value of the Class D shares', then,
- the holders of Class E shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of five per cent (5 %) of the nominal value of the Class E shares', then,
- the holders of Class F shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of four point five per cent (4.5 %) of the nominal value of the Class F shares', then,
- the holders of Class G shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of four per cent (4 %) of the nominal value of the Class G shares', then,
- the holders of Class H shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of three point five per cent (3.5 %) of the nominal value of the Class H shares', and, then,
- the holders of Class I shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount being the higher of (i) three per cent (3%) of the nominal value of the Class I shares' or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of shares have been made) to be distributed among the holders of Class I shares, based on their respective shareholding in the Class I shares.

Should no class I shares be in issue or should all the Class I shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class H shares shall be entitled to receive the higher of (i) three point five per cent (3.5%) of the nominal value of the Class H shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of shares have been made), to be distributed among the holders of Class H shares, based on their respective shareholding in the Class H shares. Should no Class I shares and Class H shares be in issue or should all the Class I shares and Class H shares have been cancelled following their repurchase, or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class G shares shall be entitled to receive the higher of (i) four per cent (4%) of the nominal value of the Class G shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of shares have been made), to be distributed among the holders of Class G shares, based on their respective shareholding in the Class G shares.

Should no Class I shares, Class H shares and Class G shares be in issue or should all the Class I shares, Class H shares and Class G shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class F shares shall be entitled to receive the higher of (i) four point five per cent (4.5%) of the nominal value of the Class F shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of shares have been made), to be distributed among the holders of Class F shares, based on their respective shareholding in the Class F shares. Should no Class I shares, Class H shares, Class G shares and Class F shares be in issue or should all the Class I shares, Class H shares, Class G shares and Class F shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class E shares shall be entitled to receive the higher of (i) five per cent (5%) of the nominal value of the Class E shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of shares have been made), to be distributed among the holders of Class E shares, based on their respective shareholding in the Class E shares.

Should no Class I shares, Class H shares, Class G shares, Class F shares and Class E shares be in issue or should all the Class I shares, Class H shares, Class G shares, Class F shares and Class E shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class D shares shall be entitled to receive the higher of (i) five point five per cent (5.5%) of the nominal value of the Class D shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings, to be distributed among the holders of Class D shares, based on their respective shareholding in the Class D shares. Should no Class I shares, Class H shares, Class G shares, Class F shares, Class E shares and Class D shares be in issue or should all the Class I shares, Class H shares, Class G shares, Class F shares, Class E shares and Class D shares have been cancelled following their repurchase or otherwise

at the time of the relevant distribution, the holders of Class C shares shall be entitled to receive the higher of (i) six per cent (6%) of the nominal value of the Class C shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings, to be distributed among the holders of Class C shares, based on their respective shareholding in the Class C shares.

Should no Class I shares, Class H shares, Class G shares, Class F shares, Class E shares, Class D shares and Class C shares be in issue or should all the Class I shares, Class H shares, Class G shares, Class F shares, Class E shares, Class D shares and Class C shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class B shares shall be entitled to receive the higher of (i) six point five per cent (6.5%) of the nominal value of the Class B shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings, to be distributed among the holders of Class B shares, based on their respective shareholding in the Class B shares.

Should no Class I shares, Class H shares, Class G shares, Class F shares, Class E shares, Class D shares, Class C shares and Class B shares be in issue or should all the Class I shares, Class H shares, Class G shares, Class F shares, Class E shares, Class D shares, Class C shares and Class B shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of Class A shares shall be entitled to receive the higher of (i) seven per cent (7%) of the nominal value of the Class A shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings, to be distributed among the holders of Class A shares, based on their respective shareholding in the Class A shares.

Should no Class I shares, Class H shares, Class G shares, Class F shares, Class E shares, Class D shares, Class C shares, Class B shares and Class A shares be in issue or should all the Class I shares, Class H shares, Class G shares, Class F shares, Class E shares, Class D shares, Class C shares, Class B shares and Class A shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of ordinary shares shall be entitled to receive the higher of (i) seven point five per cent (7.5%) of the nominal value of the ordinary shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings, to be distributed among the holders of ordinary shares, based on their respective shareholding in the ordinary shares.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment."

Art. 24. will read as follows:

"The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in article 20 of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation. In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, the payment of liquidation proceeds to holders of ordinary shares, Class A shares, Class B shares, Class C shares, Class D shares, Class E shares, Class F shares, Class G shares, Class H shares and Class I shares to the extent and in consideration of such classes of shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the rules of priority and proportions set in article 23 for the appropriation of profits."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at eight hundred euro.

There being no other business, the extraordinary general meeting of shareholders was closed at 7.25 p.m.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,

le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société "West Park Management Services S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), son siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 10 juillet 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1535 du 10 août 2009 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-147.176. Les statuts de la société n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée générale extraordinaire des associés est ouverte à 19.00 heures sous la présidence de Maître Michael JONAS, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Jennifer FERRAND, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire des associés choisit comme scrutateur Maître Rebecca UNVERZAGT, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire des associés a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Création de neuf nouvelles catégories de parts sociales en plus des actions déjà existantes, nommément les parts sociales de catégorie A (les "parts sociales de Catégorie A"), les parts sociales de catégorie B (les "parts sociales de Catégorie B"), les parts sociales de catégorie C (les "parts sociales de Catégorie C"), les parts sociales de catégorie D (les "parts sociales de Catégorie D"), les parts sociales de catégorie E (les "parts sociales de Catégorie E"), les parts sociales de catégorie F (les "parts sociales de Catégorie F"), parts sociales de catégorie G (les "parts sociales de Catégorie G"), parts sociales de catégorie H (les "parts sociales de Catégorie H") et parts sociales de catégorie I (les "parts sociales de Catégorie I").

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trois cent soixante euros (EUR 360,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à douze mille huit cent soixante euros (EUR 12.860,-).

3. Émission de quarante (40) parts sociales de catégorie A, quarante (40) parts sociales de catégorie B, quarante (40) parts sociales de catégorie C, quarante (40) parts sociales de catégorie D, quarante (40) parts sociales de catégorie E, quarante (40) parts sociales de catégorie F, quarante (40) parts sociales de catégorie G, quarante (40) parts sociales de catégorie H et quarante (40) parts sociales de catégorie I d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

4. Acceptation de la souscription de ces quarante (40) parts sociales de catégorie A, quarante (40) parts sociales de catégorie B, quarante (40) parts sociales de catégorie C, quarante (40) parts sociales de catégorie D, quarante (40) parts sociales de catégorie E, quarante (40) parts sociales de catégorie F, quarante (40) parts sociales de catégorie G, quarante (40) parts sociales de catégorie H et quarante (40) parts sociales de catégorie I par l'associé actuel de la Société et d'accepter la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales avec une prime d'émission par un apport en nature.

5. Fixation du capital de la Société à douze mille huit cent soixante euros (EUR 12.860), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ordinaires, quarante (40) parts sociales de catégorie A, quarante (40) parts sociales de catégorie B, quarante (40) parts sociales de catégorie C, quarante (40) parts sociales de catégorie D, quarante (40) parts sociales de catégorie E, quarante (40) parts sociales de catégorie F, quarante (40) parts sociales de catégorie G, quarante (40) parts sociales de catégorie H et quarante (40) parts sociales de catégorie I, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1.-)

6. Modification des articles 5, 6, 23 et 24 des statuts de la Société, afin de

(i) refléter les résolutions précédentes et (ii) déterminer les droits attachés à chaque catégorie d'action.

7. Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire des associés, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire des associés est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire des associés, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de créer neuf nouvelles catégories de parts sociales en plus des parts sociales déjà existantes, nommément les parts sociales de Catégorie A, les parts sociales de Catégorie B, les parts sociales de Catégorie C, les parts sociales de Catégorie D, les parts sociales de Catégorie E, les parts sociales de Catégorie F, les parts sociales de Catégorie G, les parts sociales de Catégorie H et les parts sociales de Catégorie I.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent soixante euros (EUR 360,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze mille huit cent soixante euros (EUR 12.860,-).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'émettre quarante (40) parts sociales de catégorie A, quarante (40) parts sociales de catégorie B, quarante (40) parts sociales de catégorie C, quarante (40) parts sociales de catégorie D, quarante (40) parts sociales de catégorie E, quarante (40) parts sociales de catégorie F, quarante (40) parts sociales de catégorie G, quarante (40) parts sociales de catégorie H et quarante (40) parts sociales de catégorie I d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu "West Park Management Services Limited", une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 22 Greenville Street, St. Helier, Jersey, Iles de la Manche, JE4 8PX (le "Souscripteur"), représentée par Maître Michael JONAS, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 22 septembre 2009, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire quarante (40) parts sociales de catégorie A, quarante (40) parts sociales de catégorie B, quarante (40) parts sociales de catégorie C, quarante (40) parts sociales de catégorie D, quarante (40) parts sociales de catégorie E, quarante (40) parts sociales de catégorie F, quarante (40) parts sociales de catégorie G, quarante (40) parts sociales de catégorie H et quarante (40) parts sociales de catégorie I, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente-quatre mille cinq cent deux euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 34.502,90) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une créance détenue par le Souscripteur contre la Société (l'"Apport").

L'Apport représente un montant total de trente-quatre mille huit cent soixante-deux euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 34.862,90).

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est fait sur la base d'un contrat d'apport daté du 22 septembre 2009 suivant les termes duquel le Souscripteur a convenu d'apporter l'Apport à la Société et que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le "Rapport").

Le Rapport a été présenté à l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de fixer le capital de la Société à douze mille huit cent soixante euro (EUR 12.860) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, quarante (40) parts sociales de catégorie A, quarante (40) parts sociales de catégorie B, quarante (40) parts sociales de catégorie C, quarante (40) parts sociales de catégorie D, quarante (40) parts sociales de catégorie E, quarante (40) parts sociales de catégorie F, quarante (40) parts sociales de catégorie G, quarante (40) parts sociales de catégorie H et quarante (40) parts sociales de catégorie I, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Cinquième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier les articles 5, 6, 23 et 24 des statuts de la Société afin de (i) refléter les résolutions précédentes et (ii) déterminer les droits attachés à chaque catégorie d'actions.

L' **Art. 5.** aura la teneur suivante:

"Le capital souscrit de la Société est fixé à douze mille huit cent soixante euros (EUR 12.860) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, quarante (40) parts sociales de catégorie A (les "parts sociales de Catégorie A"), quarante (40) parts sociales de catégorie B (les "parts sociales de Catégorie B"), quarante (40) parts sociales de catégorie C (les "parts sociales de Catégorie C"), quarante (40) parts sociales de catégorie D (les "parts sociales de Catégorie D"), quarante (40) parts sociales de catégorie E (les "parts sociales de Catégorie E"), quarante (40) parts sociales

de catégorie F (les "parts sociales de Catégorie F"), quarante (40) parts sociales de catégorie G (les "parts sociales de Catégorie G"), quarante (40) parts sociales de catégorie H (les "parts sociales de Catégorie H") et quarante (40) parts sociales de catégorie I (les "parts sociales de Catégorie I") (ensemble les "Parts Sociales", chacune une "Part Sociale"), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi et à l'exception toutefois des droits afférents aux distributions de dividendes ou l'attribution du boni de liquidation par la Société (y compris lors de sa dissolution ou liquidation), tels que prévu aux articles 23 et 24 des présents statuts.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être constitué sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé afin de régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou encore afin d'affecter ces fonds à la réserve légale."

L' **Art. 6.** aura la teneur suivante:

"Chaque part sociale confère à son propriétaire le droit à une fraction des bénéfices de la Société et dans tout l'actif social ainsi qu'une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles auront été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales. Dans cette hypothèse, les règles de priorités et proportions telle qu'établies à l'article 23 concernant l'affectation des bénéfices seront applicables."

L' **Art. 23.** aura la teneur suivante:

"Sur les bénéfices nets annuels de la Société, déterminés selon les règles comptables luxembourgeoises applicables, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) destiné à la constitution de la réserve légale (la "Réserve Légale"). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserves ou de provisions, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, incluant toute prime d'émission, le montant attribuable à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les propriétaires de parts sociales ordinaires auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à sept virgule cinq pour cent (7,5 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales ordinaires;
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie A auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à sept pour cent (7 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de Catégorie A;
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie B auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à six virgule cinq pour cent (6,5 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de Catégorie B;
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie C auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à six pour cent (6 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de Catégorie C;
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie D auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à cinq virgule cinq pour cent (5,5 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de Catégorie D;
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie E auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à cinq pour cent (5 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de Catégorie E;
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie F auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à quatre virgule cinq pour cent (4,5 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de Catégorie F;
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie G auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à quatre pour cent (4 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de Catégorie G;

- les propriétaires de parts sociales de Catégorie H auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à trois virgule cinq pour cent (3,5 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de Catégorie H; et enfin

- les propriétaires de parts sociales de Catégorie I auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à (i) trois pour cent (3 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de Catégorie J ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales), correspondant au montant le plus élevé.

Dans l'hypothèse où aucune part sociale de Catégorie I ne viendrait à être émise ou que toutes les parts sociales de Catégorie I viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires de parts sociales de Catégorie H auront droit à (i) trois virgule cinq pour cent (3,5%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de Catégorie H ou à (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non distribués (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales ont été réalisées), correspondant au montant le plus élevé, et à hauteur de leur détention respective de parts sociales de Catégorie H. Dans l'hypothèse où aucune part sociale de Catégorie I et aucune part sociale de Catégorie H ne viendrait à être émise ou que toutes les parts sociales de Catégorie I et toute les parts sociales de Catégorie H viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires de parts sociales de Catégorie G auront droit à (i) quatre pour cent (4 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de Catégorie G ou à (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non distribués (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales ont été réalisées), correspondant au montant le plus élevé, et à hauteur de leur détention respective de parts sociales de Catégorie G.

Dans l'hypothèse où aucune part sociale de Catégorie I, aucune part sociale de Catégorie H et aucune part sociale de Catégorie G ne viendrait à être émise ou que toutes les parts sociales de Catégorie I, les parts sociales de Catégorie H et les parts sociales de Catégorie G viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires de parts sociales de Catégorie F auront droit à (i) quatre virgule cinq pour cent (4,5 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de Catégorie F ou à (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non distribués (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales ont été réalisées), correspondant au montant le plus élevé, et à hauteur de leur détention respective de parts sociales de Catégorie F. Dans l'hypothèse où aucune part sociale de Catégorie I, aucune part sociale de Catégorie H, aucune part sociale de Catégorie G et aucune part sociale de Catégorie F ne viendrait à être émise ou que toutes les parts sociales de catégorie I, les parts sociales de Catégorie H, les parts sociales de Catégorie G et les parts sociales de Catégorie F viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires des parts sociales de catégorie E auront droit à (i) cinq pour cent (5 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de catégorie E ou à (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non distribués (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales ont été réalisées), correspondant au montant le plus élevé, et à hauteur de leur détention respective de parts sociales de Catégorie E.

Dans l'hypothèse où aucune part sociale de Catégorie I, aucune part sociale de Catégorie H, aucune part sociale de Catégorie G, aucune part sociale de Catégorie F et aucune part sociale de Catégorie E ne viendrait à être émise ou que toutes les parts sociales de catégorie I, les parts sociales de Catégorie H, les parts sociales de Catégorie G, les parts sociales de Catégorie F et les parts sociales de Catégorie E viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires des parts sociales de Catégorie D auront droit à (i) cinq virgule cinq pour cent (5,5 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de Catégorie D ou à (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non distribués (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales ont été réalisées), correspondant au montant le plus élevé, et à hauteur de leur détention respective de parts sociales de Catégorie D.

Dans l'hypothèse où aucune part sociale de Catégorie I, aucune part sociale de Catégorie H, aucune part sociale de Catégorie G, aucune part sociale de Catégorie F, aucune part sociale de Catégorie E et aucune part sociale de Catégorie D ne viendrait à être émise ou que toutes les parts sociales de catégorie I, les parts sociales de Catégorie H, les parts sociales de Catégorie G, les parts sociales de Catégorie F, les parts sociales de Catégorie E et les parts sociales de Catégorie D viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires des parts sociales de Catégorie C auront droit à (i) six pour cent (6 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de Catégorie C ou à (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non distribués (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales ont été réalisées), correspondant au montant le plus élevé, et à hauteur de leur détention respective de parts sociales de Catégorie C.

Dans l'hypothèse où aucune part sociale de Catégorie I, aucune part sociale de Catégorie H, aucune part sociale de Catégorie G, aucune part sociale de Catégorie F, aucune part sociale de Catégorie E, aucune part sociale de Catégorie D et aucune part sociale de Catégorie C ne viendrait à être émise ou que toutes les parts sociales de catégorie I, les parts sociales de Catégorie H, les parts sociales de Catégorie G, les parts sociales de Catégorie F, les parts sociales de Catégorie E, les parts sociales de Catégorie D et les parts sociales de Catégorie C viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires des parts sociales de Catégorie B auront droit à (i)

six virgule cinq pour cent (6,5 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de Catégorie B ou à (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non distribués (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales ont été réalisées), correspondant au montant le plus élevé, et à hauteur de leur détention respective de parts sociales de Catégorie B.

Dans l'hypothèse où aucune part sociale de Catégorie I, aucune part sociale de Catégorie H, aucune part sociale de Catégorie G, aucune part sociale de Catégorie F, aucune part sociale de Catégorie E, aucune part sociale de Catégorie D, aucune part sociale de Catégorie C et aucune part sociale de Catégorie B ne viendrait à être émise ou que toutes les parts sociales de catégorie I, les parts sociales de Catégorie H, les parts sociales de Catégorie G, les parts sociales de Catégorie F, les parts sociales de Catégorie E, les parts sociales de Catégorie D, les parts sociales de Catégorie C et les parts sociales de Catégorie B viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires des parts sociales de Catégorie A auront droit à (i) sept pour cent (7 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de Catégorie A ou à (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non distribués (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales ont été réalisées), correspondant au montant le plus élevé, et à hauteur de leur détention respective de parts sociales de Catégorie A.

Dans l'hypothèse où aucune part sociale de Catégorie I, aucune part sociale de Catégorie H, aucune part sociale de Catégorie G, aucune part sociale de Catégorie F, aucune part sociale de Catégorie E, aucune part sociale de Catégorie D, aucune part sociale de Catégorie C, aucune part sociale de Catégorie B, et aucune part sociale de Catégorie A ne viendrait à être émise ou que toutes les parts sociales de catégorie I, les parts sociales de Catégorie H, les parts sociales de Catégorie G, les parts sociales de Catégorie F, les parts sociales de Catégorie E, les parts sociales de Catégorie D, les parts sociales de Catégorie C, les parts sociales de Catégorie B, et les parts sociales de Catégorie A viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires des parts sociales ordinaires auront droit à (i) sept virgule cinq pour cent (7,5 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales ordinaires ou à (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non distribués (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales ont été réalisées), correspondant au montant le plus élevé, et à hauteur de leur détention respective de parts sociales ordinaires.

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes."

L' **Art. 24.** aura la teneur suivante:

"La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 20 des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, à tous les créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyens de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) apparaissant au passif de la Société;

(ii) en second lieu, au titre de paiement du boni de liquidation dû aux propriétaires de parts sociales ordinaires, de parts sociales de Catégorie A, de parts sociales de Catégorie B, de parts sociales de Catégorie C, de parts sociales de Catégorie D, de parts sociales de Catégorie E, de parts sociales de Catégorie F, de parts sociales de Catégorie G, de parts sociales de Catégorie H et de parts sociales de Catégorie I dans la mesure et eu égard aux catégories de parts sociales qui seraient alors en circulation au moment de la liquidation, suivant les règles de priorité et les proportions prévues à l'article 23 pour la répartition des profits."

Frais et Dépense

Les frais, dépens, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à huit cents euros. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19.25 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. JONAS, J. FERRAND, R. UNVERZAGT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11552. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009128533/547.

(090155007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

LuxCo 82 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.223.

In the year two thousand nine, on the seventeenth day of September.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

- 1) Mr Wojciech SOBIERAJ, company's director, residing at 4, Dzierzoniowska street, PL-01-985 Warsaw, Poland,
- 2) Mr Niels LUNDORFF, company's director, residing at 45, Aleja Wojska Polskiego street, PL-05-520 Konstancin-Jeziorna, Poland,
- 3) Mr Cezary SMORSZCZEWSKI, company's director, residing at 1/43, Bitwy pod Rokitna street, PL-01-506 Warsaw, Poland,

all represented by Ms Sara LECOMTE, employee, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, by virtue of three proxies dated on 9 September 2009.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the sole actual shareholders of LuxCo 82 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of the undersigned notary on the 28 May 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1595 of 28 June 2008.

- that the shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the subscribed capital by an amount of TWENTY FIVE THOUSAND EUROS (EUR 25,000.-) to bring it from its present amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500.-) to THIRTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 37,500.-) by the issuance of ONE THOUSAND (1,000) new shares with a par value of TWENTY-FIVE EUROS (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon intervenes:

- 1) Mr Wojciech SOBIERAJ, prenamed, represented as stated here above, by Ms Sara LECOMTE, prenamed, declares to subscribe for FOUR (4) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash,
- 2) Mr Niels LUNDORFF, prenamed, represented as stated hereabove, by Ms Sara LECOMTE, prenamed, declares to subscribe for THREE (3) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash.
- 3) Mr Cezary SMORSZCZEWSKI, prenamed, represented as stated here above, by Ms Sara LECOMTE, prenamed, declares to subscribe for THREE (3) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash.
- 4) WSHZ SPÓLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA I MANAGMENT SPÓLKA KOMANDYTOWA, a polish limited partnership, having its registered office at 94 Aleje Jerozolimskie street, PL00-807 Warsaw, Poland, registered under KRS Number0000329447,
here represented by Ms Sara LECOMTE, prenamed, by virtue of a proxy given on 10 September 2009,
declares to subscribe for NINE HUNDRED NINETY (990) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash.

The total amount of TWENTY-FIVE THOUSAND EUROS (EUR 25,000.-) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders decide to amend the article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" Art. 6.

The capital is fixed at THIRTY SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 37,500.-) represented by ONE THOUSAND FIVE HUNDRED (1,500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EUROS (EUR 25.-) each, all fully paid-up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately ONE THOUSAND EUROS (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Wojciech SOBIERAJ, administrateur de société, demeurant à 4, Dzierzoniowska street, PL-01-985 Varsovie, Pologne,

2) Monsieur Niels LUNDORFF, administrateur de société, demeurant à 45, Aleja Wojska Polskiego street, PL-05-520 Konstancin-Jeziorna, Pologne,

3) Monsieur Cezary SMORSZCZEWSKI, administrateur de société, demeurant à 1/43, Bitwy pod Rokitna street, PL-01-506 Varsovie, Pologne,

tous représentés par Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

en vertu de trois procurations sous seing privé, datées du 9 septembre 2009.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société LuxCo 82 S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 28 mai 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1595 du 28 juin 2008.

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 25.000.-) pour porter son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) à TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 37.500.-) par l'émission de MILLE (1.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sont intervenus aux présentes:

1) Monsieur Wojciech SOBIERAJ, prénommé, représenté comme dit-ci avant par Madame Sara LECOMTE, prénommée,

déclare souscrire QUATRE (4) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces;

2) Monsieur Niels LUNDORFF, prénommé, représenté comme dit-ci avant par Madame Sara LECOMTE, prénommée, déclare souscrire TROIS (3) parts sociales ; nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces.

3) Monsieur Cezary SMORSZCZEWSKI, prénommé, représenté comme dit-ci avant par Madame Sara LECOMTE, prénommée,

déclare souscrire TROIS (3) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces.

4) WSHZ SPÓLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA I MANAGMENT SPÓLKA KOMANDYTOWA, une société de droit polonais (limited partnership) ayant son siège social à 94, Aleje Jerozolimskie street, PL00-807 Varsovie, Pologne, enregistrée sous le numéro KRS0000329447,

ici représentée par Madame Sara LECOMTE, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 septembre 2009,

déclare souscrire NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX (990) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces.

Le montant total de VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 25.000,-) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

" Art. 6.

Le capital est fixé à TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 37.500,-) représenté par MILLE CINQ CENTS (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites entièrement libérées."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à MILLE EUROS (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38090. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009128598/129.

(090155348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

MDG Lux Batiservices S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3917 Mondcange, 20A, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 87.284.

Les comptes annuels au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009128693/9.

(090154833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Deroma Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 60.811.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009128705/12.

(090154668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Automat' Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 19, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 25.598.

Les comptes annuels au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009128710/10.

(090155243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

C&C IP Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 148.448.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of September.

Before us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

C&C Luxembourg Sàrl, a Luxembourg company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with Trade and Company Register of Luxembourg under the number B 147.936 and having its registered office in L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

represented by Maître Florence DELILLE, Avocat, residing in L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, by virtue of proxy given under private seal, on September 15th, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it intend to organize as member or with any person who may become member of this company in the future.

Title I.- Name - Duration - Registered office - Object**Art. 1. Name**

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of "C&C IP Sàrl", governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (hereinafter the "Corporation"), and in particular the law dated 10th of August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law").

Art. 2. Object

2.1 The object of the Corporation is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The Corporation may also pursue marketing and selling activities directly or through branches established abroad and/or offices located abroad. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2 The Corporation may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Corporation may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets. Further, the Corporation may acquire, assign all other sort of title by subscription, purchase, exchange, sale or any other way. The Corporation may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance and dispose of patents, licences and sub-licences, and all other intangible property, as well as rights deriving there from or supplementing them. In addition, the Corporation may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

2.3 In general, the Corporation may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

Art. 3. Duration

3.1 The Corporation is established for an unlimited duration.

3.2 The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of members adopted in the manner required for the amendment of these articles.

3.3 The life of the Corporation does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting, one or several members.

Art. 4. Registered office

4.1 The registered office is established in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers. It may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

4.2 The Corporation may establish offices and branches, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the board of managers.

4.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Corporation, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Corporation.

Title II.- Capital - Units

Art. 5. Capital - Units

The issued Corporation's corporate capital is set at ELEVEN THOUSAND SIXTY-THREE GREAT BRITAIN POUND (GBP 11,063.-) divided into:

- 1,220 (one thousand two hundred twenty) Class A units,
- 1,220 (one thousand two hundred twenty) Class B units,
- 1,220 (one thousand two hundred twenty) Class C units,
- 1,220 (one thousand two hundred twenty) Class D units,
- 1,220 (one thousand two hundred twenty) Class E units,
- 1,220 (one thousand two hundred twenty) Class F units,
- 1,220 (one thousand two hundred twenty) Class G units,
- 1,220 (one thousand two hundred twenty) Class H units,
- 1,220 (one thousand two hundred twenty) Class I units, and
- 83 (eighty-three) Class J units

each unit with a nominal value of ONE GREAT BRITAIN POUND (GBP 1.-) and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation and all fully paid up.

Art. 6. Increase and Reduction of Capital

6.1 The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the sole member or in case of plurality of members by a resolution of the general meeting of the members, adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

6.2 The capital of the Corporation may be reduced through the cancellation of units including by the cancellation of one or more entire classes of units through the repurchase and cancellation of all the units in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of units such cancellations and repurchases of units shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

6.3 In the event of a reduction of the Corporation's capital through the repurchase and the cancellation of a class of units (in the order provided for in article 6.2, such class of units gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the total cancellation amount as determined by the general meeting of members) and the holders of units of the repurchased and cancelled class of units shall receive from the Corporation an amount equal to the cancellation value per unit for each unit of the relevant class held by them and cancelled.

6.3.1 The cancellation value per unit shall be calculated by dividing the total cancellation amount by the number of units in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

6.3.2 The total cancellation amount shall be an amount determined by the sole manager or in case of plurality of managers by the board of managers and approved by the sole member or in case of plurality of members by the general meeting on the basis of the relevant interim accounts. The total cancellation amount for each of the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of members in the manner provided for an amendment of the articles of incorporation provided however that the total cancellation amount shall never be higher than such Available Amount.

6.3.3 Upon the repurchase and cancellation of the units of the relevant class, the cancellation value per share will become due and payable by the Corporation.

Art. 7. Transfer of Units

7.1 Units are freely transferable among members.

7.2 In case of a sole member, the units are freely transferable to non-members. In case of plurality of members, units may be transferred to non-members provided such transfer complies with the requirements set forth in article 189 of the Law, namely has been authorized by the general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the capital of the Corporation.

7.3 The transfer of units will only be binding upon the Corporation or third parties following a notification to, or acceptance by the Corporation as provided in article 1690 of the civil code.

7.4 The Corporation may purchase its own units.

Art. 8. Form of Units - Members' register

8.1 Units are in registered form.

8.2 A members' register will be kept at the registered office of the Corporation in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each member who so requires.

8.3 The ownership of the registered units will result from the inscription in the members' register.

Title III.- Administration - Management - Representation

Art. 9. Board of Managers

9.1 The Corporation shall be managed by a board of managers composed, at least, of three managers, who do not need to be members and who will be appointed pursuant to a resolution of the general meeting of members. The board of managers shall be composed of two classes of managers (A and B).

9.2 The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates reserved the faculty attributed to the board of managers to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board members. The managers shall hold office until their successors are appointed.

Art. 10. Power of the Board of Managers

10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Corporation's object.

10.2 To the extent permitted by the Law, the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

Art. 11. Procedure

11.1 The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Corporation's interest so requires or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least fourteen (14) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the Corporation are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3 The board of managers' meeting may exceptionally be held by means of telephone conference or videoconference. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email.

11.5 The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of the managers are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote composed at least by one vote of each class of managers present or represented at such meeting.

11.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

11.7 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 12. Representation

The Corporation shall be bound by the joint signature of one manager class A and one manager class B in any case and for any amount or by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

Art. 13. Liability of the Managers

In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are responsible for the correct performance of their duties.

Title IV. General Meetings of Members

Art. 14 - Powers and Voting Rights

14.1 Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the power to ratify all acts relating to the operations of the Corporation.

14.2 Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

14.3 The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Corporation by a unanimous decision. If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

14.4 Each unit entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

14.5 The Corporation will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Corporation.

14.6 Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to its relationship with the number of units in existence. If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

14.7 The decisions of the sole member are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.8 Also, contracts entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 15. Annual General Meeting

An annual general meeting of members approving the annual accounts shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Corporation or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 16. Accounting Year

The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first of December, of the year two thousand and ten.

Art. 17. Annual Accounts and Allocation of Profits

17.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital of the Corporation.

17.2 The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of the members in accordance with the provisions set forth hereafter.

17.3 The members may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

17.4 The unit premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the unit premium account to the legal reserve account.

17.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board

of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such unit, shall be forfeited, and shall revert to the Corporation. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Corporation on behalf of holders of units.

17.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each unit shall be distributed equally to all members pro rata to their units regardless of class, then

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first class J units, then if no class J units are in existence, class I units and in such continuation until only class A units are in existence).

Title V. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation

18.1 In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

18.2 The power to amend the articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of the members.

18.3 The power of the managers will come to an end by the nomination of the liquidator(s). After payment of all debts and any charges against the Corporation and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the members in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions

Art. 19. General Provision

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Art. 20. Definitions

Available Amount Means the total amount of net profits of the Corporation (including carried forward profits) to the extent the member would have been entitled to dividend distributions according to art. 17 of the articles of incorporation, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of units to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of incorporation, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the unit capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of units to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of incorporation

Interim Accounts Means the interim accounts of the Corporation as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of units.

Subscription - Payment

The articles of incorporation of the Corporation having thus been drawn up by the appearing parties, the said parties, represented as stated here above, declare to subscribe the eleven thousand sixty-three (11,063) units and to have fully paid up in cash these units for an amount of eleven thousand sixty-three Great Britain Pound (GBP 11,063.-).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Statement

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately 1,800.- Euros.

Resolution of the members

The prenamed members, representing the entire subscribed capital, have immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Corporation is at L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

2. The number of managers is fixed at 4 (four).

3. The following persons are appointed managers:

* Mrs Elizabeth Hodgins, born on 1975, April 24th in Limerick, Ireland, residing at The Grange, Stillorgan Road, Blackrock, Co. Dublin, Ireland, as manager A;

* Mr Kenneth Neison, born on 1969, September 17th, in Kilwinning, United Kingdom, residing at The Grange, Stillorgan Road, Blackrock, Co. Dublin, Ireland, as manager A;

* Mr Charles Ossola, born on 1963, November 22nd in Nancy, residing at L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse as manager B;

* Mr Emmanuel Réveillaud, born on 1971, October 10th in La Rochelle, residing at L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, as manager B.

4. The term of office of the managers shall end at the annual general meeting of members to be held in two thousand eleven.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit septembre,

Par-devant nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute;

A comparu:

C&C Luxembourg Sàrl, société constituée sous les lois luxembourgeoises avec siège social à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, inscrite au registre des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.936;

Ici représentée par Maître Florence DELILLE, Avocat, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 septembre 2009,

laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée va constituer en tant qu'associé ou avec toute autre personne qui deviendrait associé de la société par la suite.

Titre I.- Nom - Durée - Siège social - Objet

Art. 1^{er}. Nom

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "C&C IP Sàrl", (ci-après la "Société"), qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la " Loi ").

Art. 2. Objet

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la cession de prise de participations dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère sous quelque forme que ce soit. La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger et/ou de bureaux situés à l'étranger. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques.

2.2 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à

d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur des parties de ses actifs. En outre, la Société pourra acquérir et céder toute autre sorte de titre par voie de souscription, achat, échange, vente ou par tout autre moyen. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien matériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble.

2.3 De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

Art. 3. Durée

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée d'associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 4. Siège social

4.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse d'évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social

Le capital social est fixé à ONZE MILLE SOIXANTE-TROIS LIVRES STERLING (GBP 11.063,-) représenté par:

- 1.220 (mille deux cent vingt) parts sociales de la catégorie A,
- 1.220 (mille deux cent vingt) parts sociales de la catégorie B,
- 1.220 (mille deux cent vingt) parts sociales de la catégorie C,
- 1.220 (mille deux cent vingt) parts sociales de la catégorie D,
- 1.220 (mille deux cent vingt) parts sociales de la catégorie E,
- 1.220 (mille deux cent vingt) parts sociales de la catégorie F,
- 1.220 (mille deux cent vingt) parts sociales de la catégorie G,
- 1.220 (mille deux cent vingt) parts sociales de la catégorie H,
- 1.220 (mille deux cent vingt) parts sociales de la catégorie I, et
- 83 (quatre-vingt-trois) parts sociales de la catégorie J,

chaque action ayant une valeur nominale de UNE LIVRE STERLING (GBP 1,-), avec tous les droits et obligations tel que déterminés dans les présents statuts et toutes ayant été entièrement libérées.

Art. 6. Augmentation et Réduction du Capital

6.1. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés par décision de l'assemblée générale des associés, prise dans les conditions prévues pour la modification des statuts, telles que déterminées dans les présents statuts.

6.2. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou plusieurs catégories de parts sociales par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette/ces catégorie (s). En cas de rachat ou d'annulation de catégories de parts sociales, les annulations et les rachats des parts sociales seront faits dans l'ordre décroissant (débutant avec la catégorie J).

6.3 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de parts sociales (dans l'ordre prévu à l'article 6.2, les détenteurs des parts sociales concernées auront droit au prorata de leurs participations dans cette catégorie de parts sociales au Montant Disponible (avec cependant la limite du montant total d'annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales des catégories de parts sociales

rachetées ou annulées recevront également de la Société un montant égal à la valeur d'annulation pour chaque part sociale détenue dans la catégorie de part sociale concernée.

6.3.1 La valeur d'annulation de chaque part sociale devra être calculée en divisant le montant total d'annulation des parts sociales émises dans cette catégorie de parts sociales devant être rachetées ou annulées.

6.3.2 Le montant total d'annulation des parts sociales sera déterminé par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance, et approuvé par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés par l'assemblée générale des associés sur la base de comptes intérimaires. Le montant total d'annulation des parts sociales pour chacune des catégories de parts sociales J, I, H, G, F, E, D, C, B, et A correspondra au Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de son annulation sauf si ce montant sera déterminé par l'assemblée générale des associés dans les conditions prévues pour la modification des statuts, sous la réserve expresse que le montant total d'annulation ne puisse être supérieur au Montant Disponible.

6.3.3 Dès le rachat ou l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la valeur d'annulation par part sociale sera due et sera payable par la Société

Art. 7. Transfert des parts

7.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.2 En cas d'associé unique les parts sociales sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés le transfert de parts sociales peut-être effectué envers des non-associés à condition que ce transfert respecte les règles de l'article 189 de la Loi, c'est à dire qu'il a été autorisé au préalable par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

7.3 Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du code civil.

7.4 La société pourra acquérir ses propres parts sociales.

Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des associés

8.1 Les parts sociales sont nominatives.

8.2 Un registre des parts sociales sera détenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par tout associé qui le demande.

8.3 La propriété des parts nominatives résultera de l'inscription dans le registre des associés.

Titre III.- Administration - Gérance - Représentation

Art. 9 Conseil de Gérance

9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé, au moins, de trois gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés. Le conseil de gérance devra se composer de deux catégories de gérants (A et B).

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée générale des associés, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil de Gérance

10.1 Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à la décision des associés, relèvent de la compétence du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social de la Société.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

Art. 11. Procédure

11.1 Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière ou sur convocation par un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins quatorze (14) jours avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme, par télex ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés

lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Le conseil de gérance pourra se tenir exceptionnellement par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera équivalente à une participation en personne.

11.4 Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou par e-mail.

11.5 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à une telle réunion, composés au moins par une voix de chaque catégorie de gérant.

11.6 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des téléfax.

11.7 Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le président ou en son absence par le président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 12. Représentation

La Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B dans tout les cas et pour tout montant ou la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 13. Responsabilité des Gérants

Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée Générale des Associés

Art. 14. Pouvoirs et Droits de Votes

14.1 Toute assemblée d'associés de la Société valablement constituée représentera l'ensemble des associés de la Société. Elle aura le pouvoir de ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

14.2 Sauf exception légale, les décisions des assemblées des associés valablement convoquées seront prises à la majorité simple des associés présents et votants.

14.3 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés et s'ils précisent qu'ils ont tous été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

14.4 Chaque part sociale donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

14.5 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale ; dans l'hypothèse où une part sociale est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire de cette part sociale vis-à-vis de la Société.

14.6 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales en circulation. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

14.7 Les décisions de l'associé unique sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

14.8 De plus, les contrats passés entre l'associé unique et la société représentée par l'associé unique, seront établis sous la forme de minutes ou dressées par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

Art. 15. Assemblée Générale Annuelle

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 16. Année sociale

L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille dix.

Art. 17. Comptes annuels et Allocation des Bénéfices

17.1 Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société.

17.2 Le résultat peut être distribué aux associés par l'assemblée générale des associés suivant les provisions ci-dessous.

17.3 Les associés peuvent décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes préparés par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés, en montrant qu'il y a des fonds suffisants pour la distribution, étant entendu que le montant distribué ne peut pas dépasser les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmenté des profits reportés ainsi que des montants alloués à la réserve légale et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes devant être mis en réserve, conformément à la Loi et suivant les provisions ci-dessous.

17.4 La prime d'émission peut être distribuée aux associés suivant une décision de l'assemblée générale des associés suivant les conditions ci-dessous. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer les montants de la prime d'émission à la réserve légale.

17.5 Les dividendes distribués peuvent être payés dans la devise, le lieu et la date décidée par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déterminer un taux de change final applicable à la conversion des dividendes dans la devise du paiement. Les dividendes distribués mais non payés sur une action pendant cinq ans ne peuvent pas après être réclamés par l'associé mais reviendront à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes distribués mais non réclamés qui sont détenus par la Société pour compte des associés.

17.6 En cas de dividende distribué, un tel dividende sera alloué et payé comme suit :

(i) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera réparti de manière égalitaire à tous les associés au prorata des parts sociales détenues et ce, indifféremment de leur catégorie. Par la suite,

(ii) le solde du montant total distribué sera alloué dans son entièreté aux détenteurs des dernières catégories de parts sociales dans l'ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en premier les parts sociales de la catégorie J, ensuite si aucune part sociale existe dans cette catégorie, les parts sociales de la catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des parts sociales de la catégorie A qui existent).

Titre V.- Dissolution et Liquidation

Art. 18. Dissolution et Liquidation

18.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée des associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associés.

18.3 Les pouvoirs des gérants cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cela, le surplus sera versé à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associé le surplus sera versé à chaque associé en proportion du nombre de ses parts.

Art. 19. Dispositions Générales

Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la Loi.

Art. 20. Définitions

Montant Disponible Signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) au prorata des dividendes auxquels les associés auraient droit conformément à l'article 18 des statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie de parts sociales annulée après déduction de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devraient être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts, chaque fois que cela est prévu par ces comptes intérimaires afférents (pour éviter tout doute sans double calcul) de sorte à ce que:

$$MD = (PN + P+ RC) - (PE + RL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

PN = Profits nets (incluant les profits reportés)

P = Toutes réserves librement distribuables

RC = Montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie des parts sociales devant être annulée

PE = Pertes (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts de la Société

Comptes intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société tel qu'ils figurent à la Date des comptes intérimaires.
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date qui n'est pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation des catégories de parts sociales concernées.

Souscription et Libération

La partie comparante, ici représentée comme indiqué ci-dessus, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a déclaré souscrire aux onze mille soixante-trois (11.063) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces pour un montant de onze mille soixante-trois livres sterling (GBP 11.063,-).

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi, ont été respectées.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 183 de la Loi se trouvent accomplies et déclare expressément que celles-ci sont remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ 1.800,- Euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;
- 2) Le nombre de gérants est fixé à 4 (quatre).
- 3) Sont nommés gérants de la Société:

* Madame Elizabeth Hodgins, née le 24 avril 1975, à Limerick, Irlande demeurant à The Grange, Stillorgan Road, Blackrock, Co. Dublin, Irlande, en tant que gérant de classe A;

* Monsieur Kenneth Neison, né le 17 septembre 1969, à Kilwinning, Royaume-Uni, demeurant à The Grange, Stillorgan Road, Blackrock, Co. Dublin, Irlande, en tant que gérant de classe A;

* Monsieur Charles Ossola, né le 22 novembre 1963, à Nancy, France, demeurant au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en tant que gérant de classe B;

* Monsieur Emmanuel Réveillaud, né le 10 Octobre 1971, à La Rochelle, France, demeurant au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en tant que gérant de classe B.

- 4) Les mandats des gérants prendront fin lors de l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en deux mille onze.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. DELILLE, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg AC le 23 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38749. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SCHNEIDER.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009129030/591.

(090155750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

VIII Co-Investment International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. G Chateau VII S.à r.l.)

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.958.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Référence de publication: 2009128107/11.

(090154084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Entreprise de Constructions FERREIRA Elisio s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 64, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 34.840.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009127847/15.

(090154604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

White Pearl Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 132.207.

Laut Beschluss einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 30.09.2009 ist folgende Änderung beschlossen worden:

1. Der augenblickliche Geschäftsführer, FAMILY TRUST MANAGEMENT EUROPE S.A. wird mit Wirkung zum 30.09.2009 abberufen.

2. Als neuer Geschäftsführer auf eine unbestimmte Zeit wird Herr Emile Wirtz, geboren am 27.09.1963, beruflich wohnhaft in 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, berufen.

3. Der Sitz wird mit sofortiger Wirkung nach 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg verlegt.

Luxemburg, den 30.09.2009.

WHITE PEARL INVESTMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2009128013/17.

(090153621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Gold Oak, Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 114.633.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société en date du 16 septembre 2009

L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société:

- approuve le rapport de l'auditeur à la liquidation au 31 janvier 2009;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 16 septembre 2009;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: SGG S.A., 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

98816

Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Gold Oak, en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2009127999/19.

(090153941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Global Real Estate Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 125.813.

—
EXTRAIT

L'associé unique accepte la démission de M. Abbas Jafarian de sa fonction de gérant unique de la Société avec effet au 26 mai 2009.

Par conséquent, l'associé unique de la Société décide de nommer M. Ali Dadressan, né le 18/01/1966 à Téhéran (Iran), et ayant son adresse au Apartment 3, 1 Hall Road, London, NW8 9PN, Royaume-Uni, à la fonction de gérant unique de la Société avec effet au 30/06/2009 et ce pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

L'agent domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009128137/18.

(090154641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Times Realisations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 49.194.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009128139/12.

(090154139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Wind River (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 105.903.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009128135/13.

(090154126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

WPP Luxembourg Europe, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 85.550.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009128143/12.

(090154197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Ewaco Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 86.863.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 28 septembre 2009

Il résulte dudit procès-verbal que la clôture de la liquidation a été décidée le 28 septembre 2009 et que tous les documents et livres de la Société seront conservés pendant une période de 5 ans au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2009128000/17.

(090153947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

UBS (Lux) Real Estate Funds Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 138.419.

Le bilan au 31 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Pour UBS (Lux) Real Estate Funds Selection

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009128112/13.

(090154478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Januaship Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 144.127.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009128124/12.

(090154367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

MP Papel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.112.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 147.449.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009128127/13.

(090154068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Preferred Equity Linked Entity SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 146.774.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 6 octobre 2009:

- Est nommée administrateur de la société Mme. Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement de l'administrateur démissionnaire M. Marco Hirth avec effet du 6 octobre 2009.

- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes annuels de 2009.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2009128017/16.

(090154647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Sky Broadband S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 118.641.

Le Bilan au 30/06/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 07/10/2009.

Sky Broadband S.A., Société Anonyme

Centre Helfent - 1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange - LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009128085/13.

(090154109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Mercurius Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 79.855.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Pour *MERCURIUS FINANCE S.A.*, Société anonyme
Experta Luxembourg, Société anonyme
Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009128086/14.

(090154568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Canal House International Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.420.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 25.08.2009.

Van Lanschot Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2009128105/12.

(090154470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Britt Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 20, Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 148.375.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend und neun, am vierten September

Vor dem unterzeichneten Notar Anja HOLTZ, mit Amtswohnsitz in Wiltz.

Ist erschienen:

Herr Jackie VAN CAMPEN, Binnenschiffer, geboren in Reimerswaal (NL), am 18. Juni 1977, wohnhaft in NL- 4417 BT Hansweert, Braakmanstraat 39.

Dieser Komparent, erklärt eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen, welche der folgenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Es wird hiermit durch die Komparenten und allen Personen, die später einmal Gesellschafter werden könnten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den entsprechenden Gesetzesbestimmungen, und im besonderen dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie abgeändert, und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft sind die Binnenschifffahrt, insbesondere der Transport von Waren aller Art, Chemikalien sowie Kraft- und Brennstoffen.

Die Gesellschaft kann im allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäss den Modalitäten verwirklichen die ihr als geeignet erscheinen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 4. Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung „BRITT Sàrl., an.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Weiswampach.

Er kann zu jeder Zeit in irgendeine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluss des oder Gesellschafter verlegt werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist auf 12.500.-C (zwölftausendfünfhundert Euro) festgesetzt, eingeteilt in 100 (hundert) Anteile von je € 125.- (hundertfünfundzwanzig Euro).

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit unter Maßgabe von Artikel 199 des Gesetzes über Handelsgesellschaften abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Anteil gibt Anrecht auf einen Teil der Aktiva und der Gewinne der Gesellschaft der im proportionalem Verhältnis zur Zahl der gehaltenen Anteile steht.

Art. 9. Die Gesellschaftsanteile können frei vom alleinigen Gesellschafter veräußert werden.

Bei mehreren Gesellschaftern, können die Gesellschaftsanteile frei unter den Gesellschaftern veräußert werden. Gemäß Artikel 189 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, können Gesellschaftsanteile nur an Dritte veräußert werden, nachdem die Gesellschafter durch einen in einer Generalversammlung gefassten Gesellschafterbeschluss mit einer drei Viertel Mehrheit des Gesellschaftskapitals ihr Einverständnis gegeben haben.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit sowie die gesetzliche Untersagung eines Gesellschafters.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet, die Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein können und die von der Hauptversammlung der Gesellschafter ernannt werden.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse um die Gesellschaft gegenüber Dritten einzeln zu vertreten und um die Geschäfte der Gesellschaft zu führen.

Wenn die Gesellschaft nur einen Geschäftsführer hat gilt seine alleinige Unterschrift als bindend für die Gesellschaft; hat die Gesellschaft mehr als einen Geschäftsführer wird sie nur verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Geschäftsführer hat, werden Beschlüsse mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst. Beschlüsse können nur dann gefasst werden wenn die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist. Die Geschäftsführer können auch per Telefon oder anhand anderer Mittel beraten und abstimmen, müssen dies jedoch schriftlich bestätigen. Ungeachtet der vorhergehenden Bestimmungen können Beschlüsse der Geschäftsführer auch per Umlaufbeschluss gefasst werden, nach Beratung letzterer via Telefon oder anhand anderer Mittel. Ein Umlaufbeschluss gilt dann als gefasst wenn ein oder mehrere Dokumente, welche den Beschluss beinhalten, von allen Geschäftsführern unterschrieben wurden. Das Datum der letzten Unterschrift gilt als Datum des Beschlusses.

Art. 12. Der oder die Geschäftsführer sind einfache Bevollmächtigte der Gesellschaft. Die Geschäftsführer sind der Gesellschaft gegenüber nur für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich. Geschäfte die im Namen der Gesellschaft getätigt werden, verpflichten allein die Gesellschaft.

Art. 13. Der alleinige Gesellschafter nimmt die Befugnisse, welche der Gesellschafterversammlung obliegen, wahr.

Bei mehreren Gesellschaftern kann jeder Gesellschafter an den Gesellschaftsbeschlüssen teilnehmen im Rahmen der gehaltenen Anteile. Jeder Gesellschafter kann sich durch einen Bevollmächtigten an Gesellschafterversammlungen vertreten lassen.

Art. 14. Bei mehreren Gesellschaftern kann ausschließlich die Gesellschafterversammlung einen Generalbevollmächtigten ernennen.

Art. 15. Vorbehaltlich der Bestimmungen in Artikel 9, gelten Gesellschafterbeschlüsse als gefasst wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals halten, angenommen werden. Ist dies nicht der Fall, ist eine weitere Gesellschafterversammlung mit einer Ladungsfrist von mindestens 14 Tagen einzuberufen, die auf die Behandlung der Gegenstände der ersten einberufenen Gesellschafterversammlung beschränkt ist und Beschlüsse mit der einfachen Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter fasst. Vorbehaltlich der Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, bedürfen Beschlüsse, die im Rahmen von Satzungsänderungen und besonders im Hinblick auf die Auflösung der Gesellschaft gefasst werden, der Mehrheit von Gesellschaftern, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals besitzen.

Jeder Gesellschafter kann von der Geschäftsführung die Einberufung einer Gesellschafterversammlung unter Bekanntgabe der vorgeschlagenen Tagesordnung verlangen. Die Geschäftsführung hat die Gesellschafterversammlung innerhalb einer Woche einzuberufen. Die Einberufung erfolgt mittels eingeschriebenen Briefes an sämtliche Gesellschafter und hat die Tagesordnung zu enthalten. Zwischen dem Tage der Einberufung zur Post und dem Tage der Versammlung muß ein Zeitraum von mindestens 14 Tagen liegen.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, am 31. Dezember, hat die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufzustellen.

Art. 18. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 19. Die Einkünfte aus der Rechnungslegung, abzüglich der allgemeinen Kosten und Abschreibungen, bilden den Reingewinn der Gesellschaft.

Der Reingewinn steht der Gesellschafterversammlung zur freien Verfügung, nach der gesetzlich vorgesehenen Überweisung an den Rücklagefonds. Die Gesellschafterversammlung kann jedoch beschließen, auch vor der jährlichen Rechnungslegung, den Gesellschaftern eine Zwischendividende auszuzahlen.

Art. 20. Die eventuelle Auflösung der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Liquidatoren vorgenommen, Gesellschafter oder Nichtgesellschafter, die von der Generalversammlung ernannt werden, die ihre Rechte und Vergütung festlegt.

Art. 21. Die Gesellschafter berufen sich auf die gesetzlichen Bedingungen für alle nicht gesondert durch die gegenwärtige Satzung erfolgten Regelungen. Der amtierende Notar bestätigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Zeichnung und Einzahlung

Das gesamte Stammkapital, 100 (hundert) Anteile wird vom alleinigen Gesellschafter, Herr Jackie VAN CAMPEN, vorerwähnt übernommen und ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von € 12.500 (zwölftausendfünfhundert Euro) der Gesellschaft zur Verfügung steht, worüber dem amtierenden Notar, der dies ausdrücklich feststellt, der Nachweis erbracht wurde.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Errichtung obliegen oder zur Last gelegt werden, betragen schätzungsweise 1.000.-€.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr begreift die Zeitspanne zwischen dem Tage der Gründung der Gesellschaft bis zum 31. Dezember 2009.

Außerordentliche Generalversammlung

Sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9990 Weiswampach, Kiricheneck 20
- 2) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen festgesetzt.
- 3) Als Geschäftsführer wird auf unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Jackie VAN CAMPEN, wohnhaft in NL- 4417 BT Hansweert, Braakmanstraat 39.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die Einzelunterschrift des einzigen Geschäftsführers.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Wiltz.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben diese mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: J. Van Campen, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 7 septembre 2009 - WIL/2009/729 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Der Gesellschaft auf Begehren auf Stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Wiltz, den 5. Oktober 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009128290/123.

(090154037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Finstyle - Promotion Industrielle et Financière - S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 48.264.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Finstyle Promotion Industrielle et Financière S.A.

Signature

Référence de publication: 2009128221/12.

(090154258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Bodden Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.404.

In the year two thousand and nine, on the ninth day of September.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448,

here represented by Liga Jakusenoka, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Bodden Holding S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500. - (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent (s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, vidéoconférence, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2010.

Subscription and Payment

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.

2) The Company shall have its registered office at 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le neuf septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448,

ici représentée par Liga Jakusenoka, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Bodden Holding S.à r.l." (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi"), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le

contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de toute autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: L. JAKUSENOKA - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37765. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur ff (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le deux octobre de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009128289/403.

(090154420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Uppsala S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 19.941.

La société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social établi en ses locaux de la société anonyme UPPSALA S.A.

Monsieur Pietro LONGO a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

Madame Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat d'administrateur.

Monsieur Hugo FROMENT a démissionné de son mandat d'administrateur.

La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Pour avis sincère et conforme

UPPSALA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009128016/17.

(090153278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Reliant International Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 29.831.

*Extrait du procès-verbal
de l'Assemblée Générale du 29 juin 2009*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29 juin 2009 que les mandats d'Administrateur de M. Eric Isaac, demeurant à Moutfort, de Mme Enid Muirhead, demeurant à Moutfort et de Mme Véronique Eber, demeurant à Bièrges (Belgique), le mandat d'Administrateur-Délégué de M. Eric Isaac, ainsi que le mandat de commissaire de M. Paul Lux ont été renouvelés pour venir à échéance lors de l'Assemblée Générale ordinaire de l'an 2013.

Le siège social de la société a été transféré au 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

M. E. Isaac.

Référence de publication: 2009128128/16.

(090154347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Investcorp S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 24.708.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009128132/12.

(090154083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Universal Air Charter, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.700,00.

Siège social: L-8156 Bridel, 31, rue Lucien Wercollier.
R.C.S. Luxembourg B 16.694.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Pour la société

Référence de publication: 2009128110/12.

(090154006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Aida Holding AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 65.878.

Les comptes annuels au 31.12.2004 ont été enregistrés et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Pour AIDA HOLDING AG, Société anonyme holding
Experta Luxembourg, Société anonyme
Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009128090/14.

(090154563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

C.J. Boutique s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 30-32, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 147.994.

*Extrait des résolutions
de l'associée unique du 6 octobre 2009*

Il résulte des résolutions de l'associée unique que le siège social de la société C.J. BOUTIQUE Sàrl est transféré de 58, Grand-rue, L-8510 Redange-sur-Attert à 30-32, Grand-rue, L-8510 Redange-sur-Attert.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2009128133/13.

(090154499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Natrix S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 68.187.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Pour NATRIX S.A., Société anonyme holding

Experta Luxembourg, Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009128082/14.

(090154540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Natrix S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 68.187.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Pour NATRIX S.A., Société anonyme holding

Experta Luxembourg, Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009128081/13.

(090154539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Kubiaco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 123, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 108.199.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 30 septembre 2009

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 septembre 2009, que le siège social de la société est transféré du 111, route d'Arlon, L-8009 Strassen au 123, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Wiltz, le 30 septembre 2009.

Pour la société

FIDUCIAIRE ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2009128397/14.

(090154511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Adriaens - Bruneel Société en nom collectif.

Enseigne commerciale: Adriaens Roofing Systems senc.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 148.386.

STATUTS

Extrait de l'Acte de Constitution

Dénomination Raison Sociale

ADRIAENS - BRUNEEL Société en nom collectif

Enseigne Commerciale

Adriaens Roofing Systems senc

Siège Social

98832

29 avenue Monterey
L-2163 Luxembourg

Associés

Monsieur ADRIAENS PATRICK FRANS
Né à NINOVE le 26/05/1962
Résident à I-00055 LADISPOLI, via A.Vespucci 1
Monsieur BRUNEEL FRANKY DANNY
Né à Ruddervoorde le 02/06/1957
Résident à B-9400 NINOVE Hogeweg 7

Objet Social

La société pourra accomplir toutes activités commerciales dans le domaine des travaux sur toitures, effectuer des opérations industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobilier ou mobilier.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option

Gérant

Monsieur ADRIAENS PATRICK FRANS
Né à NINOVE le 26/05/1962
Résident à I-00055 LADISPOLI, via A.Vespucci 1
La Société est valablement engagée par la signature individuelle du Gérant

Capital Social

2.500 Euro libéré intégralement, divisé en 100 parts sociaux de 25 Euro chacune

Souscription du Capital

1- Monsieur ADRIAENS PATRICK FRANS	99 Parts
2- Monsieur BRUNEEL FRANKY DANNY	01 Parts

Date de Constitution

1^{er} Octobre 2009

La Société est constituée pour une durée illimitée

Fait et Passé à Luxembourg, le 1^{er} Octobre 2009 (deux mille et neuf).

Signature.

Référence de publication: 2009128391/47.

(090154221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.

ATAG Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.008.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal en date du 30 septembre 2009.

Il résulte du procès-verbal que le siège social de la société a été transféré de L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

Luxembourg, le 7 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Catherine L'HOTE-TISSIER

Luxembourg

Avocat à la cour

Signature

Référence de publication: 2009128031/17.

(090154304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2009.